

Avis public



ORDONNANCE NUMÉRO OCA17 29 0282

AUTORISATION DE STATIONNEMENT DANS LE STATIONNEMENT SUD DU PARC DE LA RIVE-BOISÉE

Avis est par les présentes donné que le stationnement sera autorisé entre 23 h et 6 h dans le stationnement sud du parc de la Rive-Boisée, à compter de la date d'adoption de la présente jusqu'au 1^{er} mars 2018 pour les détenteurs de permis, tel que décrété par l'ordonnance numéro OCA17 29 0282 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement CA29 0061 régissant l'usage des parcs dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les permis seront délivrés exclusivement pour les véhicules des résidents du 320, chemin de la Rive-Boisée, dont le stationnement est inutilisable depuis les inondations du printemps 2017 et la signalisation correspondante sera installée dans le stationnement en question. Panneau principal « Stationnement interdit 23 h- 6 h » avec panonceau « sauf détenteurs de permis - jusqu'au 1^{er} mars 2018 ».

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce vingtième jour du mois de septembre 2017.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl